

17 DEC. 2019

Cabinet du Maire de Tarbes



Paris, le 10 décembre 2019

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury national des Villes et Villages Fleuris, réuni en séance plénière le 8 octobre 2019, a décidé de confirmer le label « Quatre Fleurs » à la commune de Tarbes.

Le jury a reçu un accueil chaleureux en votre présence, entouré d'élus et d'agents qui forment une équipe soudée, dynamique et soucieuse du respect des critères du label.

La visite très bien organisée ainsi que le livret de présentation ont permis d'apprécier les multiples facettes de la ville.

La rencontre sur le terrain des équipes techniques qui œuvrent à l'entretien des plantations et de l'espace public était bienvenue.

Depuis le dernier passage du jury, de nombreux projets de requalification pour l'embellissement de la ville ont abouti.

La place Jean-Jaurès a bénéficié d'une restructuration qualitative qui confère une ambiance conviviale au lieu. Le mobilier urbain est esthétique.

Les aménagements paysagers et floraux ont bien évolué ces dernières années. Les entrées de ville, les ronds-points, les accompagnements de rues sont plus créatifs et contemporains avec des plantes pérennes. Ils présentent une belle palette horticole, notamment les allées du Général Leclerc.

Les suspensions sont de grande qualité, élégantes aux tons verts et blancs, bien fournies. Le jury tient à souligner le remarquable travail de conception qui permet des suspensions évolutives tout au long de l'année.

Toutes les strates végétales sont présentes et bien entretenues.

L'inventaire du patrimoine arboré est pertinent et permet d'assurer son suivi.

Le jardin Massey, un des trésors de la ville, attire chaque jour de nombreux visiteurs. Le jury a particulièrement apprécié les déclinaisons autour du thème des cinq sens ainsi que le potager du roi.

D'autres massifs dans la ville pourraient d'ailleurs s'inspirer de ceux du jardin Massey, tant par le choix des variétés que par celui des associations de couleurs.

Les actions en faveur du développement durable et de la biodiversité se multiplient : composteurs collectifs, zéro pesticide, gestion différenciée, fauches tardives, mulching, nichoirs, etc. Une réflexion est menée pour une gestion raisonnée des ressources en eau.

Le cimetière planté de vivaces fleuries et semé de gazon à croissance lente peut servir d'exemple.



Des panneaux d'information sont mis en place pour sensibiliser la population à cette nouvelle gestion raisonnée des espaces verts.

Un programme d'écologie urbaine et d'éducation au développement durable a été mis en place dans les écoles de la ville.

Le cheminement le long de l'Adour est un lieu de détente, entretenu avec le souci de préserver le caractère naturel des berges. La végétalisation de surfaces anciennement gravillonnées est judicieuse.

Les nombreux jardins de quartiers, les aires de jeux, apportent de la qualité de vie aux habitants.

Le jury a pu découvrir le beau travail conduit dans le quartier nord, avec l'intégration d'une prairie fleurie, d'un verger, de plantations en pieds d'arbres.

Des manifestations autour du végétal sont proposées tout au long de l'année : balades botaniques, concours des maisons fleuries, permis de fleurir, fête des fleurs, portes ouvertes aux serres municipales, etc.

L'espace public est propre et bien entretenu, vous avez mis en place un règlement local de publicité. Ville dynamique en constante évolution, le jury est optimiste sur le projet « cœur de ville » qui va permettre la reconquête de l'espace public et notamment la redynamisation des commerces rue Brauhauban.

Les recommandations du précédent jury ont été suivies. Tout est mis en œuvre pour assurer la qualité du cadre de vie des Tarbais dans l'avenir.

Avec toutes mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Thibaut BEAUTÉ  
Président du CNVVF

Monsieur Gérard TREMEGE  
Maire de TARBES

